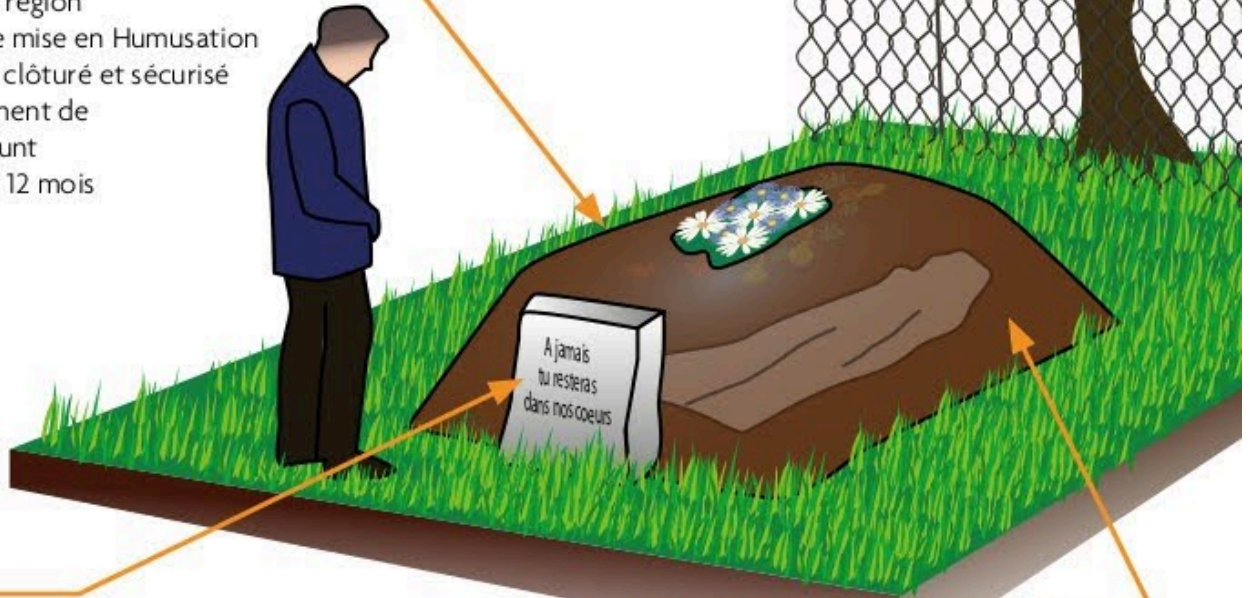


L'Humusation

Comment ça marche ?

Le TERRAIN

- dans chaque région
- un Centre de mise en Humusation
- entièrement clôturé et sécurisé
- un emplacement de 6 m² par défunt
- réservé pour 12 mois



La STÈLE

- en bois ou en pierre
- avec le nom et la date du décès
- les fleurs seront naturelles et vivantes

La COMPOSITION DU MÉLANGE VÉGÉTAL

- bois d'élagage et lignite finement broyés
- gorgés d'eau de pluie
- 2 accélérateurs de décomposition naturels
- quelques pelletées d'argile

LES ÉTAPES

1

Le défunt est amené dans un cercueil réutilisable, seulement enveloppé par un **simple linceul biodégradable**, sans avoir subi de soins de conservation.

2

Il est déposé sur ce **lit végétal douillet de 20 cm d'épaisseur** puis enseveli par 2 m³ de ce même mélange. Cette butte est recouverte d'un mélange de paille, feuilles mortes, tontes de pelouse,... protégé par du Toptex.

3

Après ± 4 mois :
les os sont déjà nettoyés et détachés les uns des autres. Les humusateurs agréés seront formés pour **retirer facilement les prothèses métalliques ou autres**, les amalgames dentaires, le pacemaker,... et pour **réduire les os et les dents en poudre** avant de reformer la butte en mélangeant harmonieusement le tout.

4

Après 12 mois :
toutes les cellules de la dépouille mortelle sont **métamorphosées** en ± 1,5 m³ d'**humus sain** et fertile grâce aux **humuseurs** œuvrant dans les premiers cm du sol. La famille disposera de **15 l (1%)** de ce **terreau** pour rendre auto fertile l'espace de recueillement où poussera l'**arbre** dans le **Bois du Souvenir** aménagé dans chaque commune. Les humusateurs agréés pourront encore **planter 99 arbres** pour régénérer les sols les + malmenés = **100 arbres** qui fixent du CO₂

